

SUBVENTION ANNUELLE ET AIDE AU FONCTIONNEMENT

Aide financière accordée à un partenaire dans le but de contribuer à ses charges de fonctionnement et ses opérations courantes.

- Le SLCVC achemine un rappel du dépôt des demandes aux mois de mai et juillet aux partenaires.
- Les partenaires doivent fournir le bilan financier de l'année précédente, les prévisions budgétaires et une demande écrite détaillée avec les justifications de la demande financière.
- Les demandes doivent être déposées par les partenaires au plus tard le 1^{er} septembre de chaque année par courriel à culture@vsad.ca. Un accusé de réception est acheminé.
- Les demandes déposées en cours d'année sont analysées par le conseil, selon les ressources financières disponibles.
- La décision d'octroyer la subvention annuelle et l'aide au fonctionnement est confirmée aux partenaires à la fin du mois de janvier.

Pour informations : Caroline Arpin, coordonnatrice à la culture, 418 878-5473 poste 6609 ou caroline.arpin@vsad.ca

